



RECLAMATION AUPRES D'UN CARROSSIER

Par **FOUSSARD DANIEL**, le **22/01/2017** à **16:17**

BJR

J'ai fait repeindre mon véhicule chez un garagiste il y a quatre ans et aujourd'hui je l'ai envoyé chez un autre professionnel pour des réparations et celui-ci me dit que la peinture n'a pas été bien faite

le professionnel qui a fait la peinture a fermé son établissement pour cause de retraite

pourrais-je prétendre à une indemnisation de la part du premier professionnel qui a fermé

merci de votre conseil

Par **alain38**, le **24/01/2017** à **08:52**

Bonjour Daniel,

Avez-vous fait expertiser les graves défauts de ce travail ?

Bien entendu, vous ne pourrez prétexter des vices cachés puisque la peinture est visible.

Prenez plusieurs avis de carrossiers, éloignés les uns des autres, pour être certain de leur neutralité sur l'aspect visuel de votre peinture.

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **11:39**

Bonjour,

4 ans après ? pendant 4 ans cela ne vous a pas gêné ? De plus le peintre a fermé boutique ?

Je doute qu'une instance judiciaire vous donne raison...